Association « Ranimons la cascade ! »
rue du Bourg
12 330 Salles-la-Source
www.ranimons-la-cascade.fr
ranimonslacascade@gmail.com
Tél : 06 84 32 99 79

Salles-la-Source, le 4 août 2016

2239ème jour de mobilisation
189 adhérents
212 « J'aime » sur Facebook
1255 signataires pétition

Objet : Refus persistant d'EDF de communiquer des informations légales

à Monsieur Bruno Gorse,
Chef d'agence
EDF Obligation d'achat
5 rue Claude-Marie Perroud
ACI – 001 – CMP
31096 Toulouse Cédex 01

Monsieur le Chef d'agence,

1/ **Par courrier du préfet de l'Aveyron du 16 mars 2016, il vous a été enjoint de communiquer à l'association « Ranimons la cascade ! »**, les relevés de production de l'usine hydroélectrique de Salles-la-Source, conformément à l'avis rendu par la CADA, le 6 juin 2013.

Par courrier électronique, du 23 mai 2016, votre collaboratrice, Mme Stéphanie Marty, s'est engagée à le faire « dés que possible », ce qui n'a pas encore été réalisé à ce jour.

Par un courriel en réponse, je m'en suis étonné et Mme Stéphanie Marty m'a exprimé le 17 juillet 2016 le refus d'EDF de se conformer à l'avis de la CADA du fait que :

- « Les chiffres de production d'une installation sont des informations relevant du secret en matière commercial et industriel dans la mesure où elles permettent de connaître le chiffre d'affaire généré par l'installation, secret en matière commercial et industriel qui, comme le rappelle la CADA elle même dans sa décision du 6 juin 2013, est protégé par la loi ».

- « Il s'agit d'informations pour lesquelles EDF est tenue à une obligation de confidentialité conformément aux dispositions de l'article R 314 -13 du code de l'énergie ».

Sur ce premier point, vous devez savoir que le chiffre d'affaire de la Société Hydroélectrique est une donnée publique qui l'on trouve dans le dépôt annuel obligatoire des comptes auprès du tribunal de commerce. Notre seul objectif est de vérifier que les débits turbinés correspondent bien à ceux qui sont autorisés.

Je vous précise que la Préfecture de l'Aveyron a récemment été condamnée par le tribunal Administratif de Toulouse pour refus de communication du dossier de fin de concession au motif du « secret économique et commercial » qui est décidément bien pratique pour camoufler des fraudes au CODOA. Et ce d'autant plus que l'avis de la CADA vous permet d'occulter des informations ayant trait à ce secret...

S'agissant d'argent public et d'une entreprise qui ne sera plus autorisée à turbiner d'ci quelques jours, l'arrêté de fermeture définitive étant sur le point d'être signé, nous ne voyons plus quel intérêt aurait EDF à persister à dissimuler ces chiffres de la production.

En continuant à dissimuler les chiffres de la production, EDF ne fait que renforcer l'impression d'avoir une part non négligeable de responsabilité dans cette affaire.

2/ **La Société hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source n'est pas une entreprise ordinaire. Il pèse sur elle des soupçons et des preuves de fraude et vente illégale d'électricité.**

Vous n'êtes pas sans savoir que dans un récent rapport d'inspection[1], les représentants des Ministère de l'Environnement et de l'Économie et des Finances ont pointé plusieurs comportements répréhensibles tant d'EDF/ERDF que de l'exploitant.

On peut lire dans ce rapport, page 22 :

- « **Des dépassements de puissance ont été constatés depuis la fin de la concession en 2005, au-delà des 530 kW définis dans la convention du 4 août 2006**. Ces dépassements se sont produits dans un premier temps car l'exploitant bénéficiait de la poursuite d'un contrat intégré de type HR 97 valable du 09/10/1997 au 08/10/2012 pour une puissance d'injection de 1 150 kW, qui n'avait pas pris en compte la baisse de puissance injectée imposée par la convention de 2006. L'échange d'information entre l'administration et EDF a clairement été défaillant, et la SHVSS s'est bien gardée de prévenir son acheteur ».

- « Le nouveau CODOA du 17 décembre 2012 prévoit une limite de puissance de 530 kW. **ERDF a cette fois-ci fait preuve d'une absence de diligences normales, en ne contrôlant pas la puissance instantanée**, et ce jusqu'à ce que la préfecture de l'Aveyron lui demande d'y procéder. C'est ainsi que **124 dépassements journaliers ont été constatés en 2014**, correspondant au fonctionnement simultané des deux turbines à pleine puissance, soit 380 + 250 kW. »

Ainsi est-il désormais clairement établi que la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source a turbiné sans autorisation, en dépassant la production autorisée de 2006 (fin de la concession) à 2012 (arrêté de sursis à statuer). Il est aussi clairement établi que la Société Hydroélectrique de Salles-la-Source a turbiné sans autorisation, en dépassant la production autorisée en 2014 (et probablement en 2013...). Reste à déterminer les responsabilités entre l'Administration, l'exploitant et EDF.

En continuant à dissimuler les chiffres de la production, EDF ne fait que renforcer l'impression d'avoir une part non négligeable de responsabilité dans cette affaire.

3/ Des précédents inquiétants :

Lors de plusieurs courriers adressés à EDF/ERDF(ENEDIS) depuis le 20 juin 2014, « Ranimons la cascade ! » ne cesse d'alerter sur les risques de vente au delà de la production autorisée mais s'est heurté à une volonté puissante d'EDF de retenir ou dissimuler de l'information au motif du « secret économique et commercial ».

Ainsi des CODOA, ainsi du plan d'investissement annexé au CODOA et qui n'a pas reçu, près de quatre ans après sa signature, le moindre début de commencement de sa réalisation. Pire, il n'est, ainsi que nous l'avons découvert lorsque nous l'avons obtenu, grâce à l'insistance du Préfet auprès de vos services prétextant un fois de plus le « secret économique et commercial », qu'un copier-coller de la liste des tâches éligibles à cette mesure !

A propos de ce CODOA, la mission d'inspection constate, au vu des éléments de production dont elle a obtenu communication, que « ERDF(ENEDIS) n'a pas procédé au moindre contrôle de la puissance injectée (Le rapport n°009301-01 du CGEDD identifie les risques de fraudes au CODOA, et relève celui constaté ici) »

Après avoir dissimulé de nombreux documents aussi longtemps, EDF ne fait que renforcer l'impression d'avoir une part non négligeable de responsabilité dans cette affaire.

Nous vous prions donc de ne plus tergiverser et de nous communiquer les chiffres demandés, faute de quoi nous nous sentirions en droit de vous renouveler cette demande par voie de presse et de prendre toute autre disposition destinée à alerter l'opinion publique.

---

1 http://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/cge/Rapports/2016_04_22_Paysage_Hydroelectricite.pdf

4/ **De source bien documentée,** il a été affirmé à Salles-la-Source que M. A. Béral, ancien ouvrier de la Société Hydroélectrique de la Vallée de Salles-la-Source avait été salarié par EDF pour cette tâche. N'étant pas en mesure de confirmer ou d'infirmer cette rumeur, nous vous serions reconnaissants de nous dire si, oui ou non, M. Béral a été employé par EDF et si oui à quelle période.

Dans l'attente d'une réponse rapide et, cette fois, favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le chef d'agence, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le conseil d'administration de « Ranimons la cascade ! »

Bernard Gauvain, président

Copie à :

- Procureur de la République de Rodez
- ERDF/ENEDIS
- Commission Ethique et déontologie d'EDF
- Me Maillot, avocat de « Ranimons la cascade ! »